

MESSAGER DE TAHITI.

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUS LES VENDREDIS A 3 HEURES DU SOIR

MAHARITI 27. — N° 6.

TE VEA NO TAHITI.

Mahana pae 8 fepeare 1878.

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance) :
Un an 10 fr.
Six mois 6 »
Trois mois 3 »
Un paieron 50 centimes.

Par les Abonnements et les Annonces, s'adresser

PRIX DES ANNONCES (en centimes) :
Les 10 premières lignes 30 c. la ligne
Au-dessus de 10 lignes 15 c. la ligne
Les annonces répétées se paient à moitié du prix de la première insertion.

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Nominations. — Promotion. — Reentrée en fonctions.
— Nominations, mutations, etc. — Avis administratifs.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Nouvelles locales. — Bulletin télégraphique.
— Situation de la caisse agricole. — Mouvement commercial. — Mouvements du port. — Annonces. — Levers et couchers de la lune. — Observations météorologiques.

PARTIE OFFICIELLE

Par décret présidentiel en date du 1^{er} novembre 1877, rendu sur la proposition du Ministre de la marine et des colonies, M. PLANCHE, capitaine de frégate, a été nommé Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société.

Par décret du Président de la République en date du 25 novembre 1877, M. Champy, commissaire-adjoint de la marine, a été nommé Ordonnateur des Établissements français de l'Océanie, en remplacement de M. La Barbe, appelé à d'autres fonctions.

Par décret du Président de la République en date du 3 décembre 1877, M. Bounaire, lieutenant commandant le détachement de gendarmerie à Tahiti, a été promu capitaine et placé, par décision ministérielle du même jour, à Châteauroux (Indre).
M. Petit-Jean, lieutenant, a été désigné pour prendre le commandement du détachement de Tahiti.

Par dépêche ministérielle en date du 29 novembre 1877, M. Lanfroy, lieutenant en 2^e à la 4^e compagnie d'ouvriers, est placé à la demi-2^e batterie à Tahiti.

Le Commandant p.i., Commissaire de la République aux Iles de la Société,

A l'honneur d'informer MM. les chefs d'administration, de service et de corps, ainsi que les officiers et fonctionnaires, que M. le capitaine de frégate Planché, nommé Commissaire des Établissements français de l'Océanie et Commissaire de la République aux Iles de la Société, rentre en fonctions à compter de ce jour, conformément aux dispositions de l'article 87 de l'instruction ministérielle du 26 juin 1860.

Papeete, le 5 février 1878.
A. D'ONGIEU DE LA BÂTE.

Par décision en date du 5 février 1878, M. Augard (Louis), lieutenant de vaisseau, prend les fonctions d'officier d'ordonnance du Commandant Commissaire de la République, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Feyzeau, appelé à continuer ses services à la mer.

Par décision en date du 5 février, M. Coulomb-Roger, lieutenant de vaisseau, est nommé directeur des affaires indigènes, en remplacement de M. Feyzeau, officier du même grade.

Par décision en date du 5 février, M. Bonet, lieutenant de vaisseau, reprend les fonctions de directeur de l'arsenal, en remplacement de M. Coulomb-Roger, officier du même grade, appelé à d'autres fonctions.

Par décision en date du 5 février 1878, M. d'Ongeu de la Bâtie, capitaine de frégate, chef d'état-major de l'Amiral Serey, M. Feyzeau, lieutenant de vaisseau, sont appelés à continuer leurs services à terre.

Par décision en date du 6 février 1878, ces deux officiers embarqueront le samedi 9 février sur le croiseur le *Seignelay*, pour rallier à Valparaiso la frégate *le Magenta*.

Par décision de l'Ordonnateur p.i. f.f. de Directeur de l'Intérieur en date du 1^{er} février 1878, le sieur Fatalia Taneuira Smith est nommé écrivain auxiliaire pour être attaché au détail des revenus et armements.

Par décision de l'Ordonnateur p.i. f.f. de Directeur de l'Intérieur en date du 2 février 1878, M. Chassaniol, médecin de 1^{re} classe de la marine, chef du service de santé, fera la remise de ce service à M. Abblard, officier du même grade, appelé à le remplacer.

Par décision de l'Ordonnateur p.i. f.f. de Directeur de l'Intérieur en date du 5 février 1878, M. Chassaniol, médecin de 1^{re} classe de la marine, nommé chef du service de santé à Tahiti par dépêche ministérielle du 21 décembre 1877, et débarqué, le

5 février 1878, du croiseur *Segond*, prendra, à compter de ce jour, la direction du service de santé, dont la remise lui sera faite par M. Chassaniol, officier du même grade.

Par ordre du Commandant Commissaire de la République en date du 5 février 1878, M. le lieutenant de vaisseau Coulomb-Roger prend, à compter du 5 février, les fonctions de Directeur des affaires indigènes, en remplacement de M. le lieutenant Feyzeau, appelé à continuer ses services à la mer.

Mai te au i te faue raa a te
Tomana te Auvaha o te Reupiri
i te 5 no fepeare 1878, un
rave aenei ia te raira auro pae
piti ra o Coulomb-Roger, mai
i te 5 no fepeare, i te loma
Auvaha no te ma ohia tabiti, i
mono i te raira auro pae piti
ra o Feyzeau, o tei tatau hia mai
e haere e haapao i toni toni i
nia i te pahi.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

Avis.

Le public est prévenu que les communications qui avaient été interrompues par suite de l'inondation du 7 janvier dernier sont rétablies, et que l'on peut circuler librement sur tous les points de l'île, excepté cependant à la pointe d'Ara-Hoo (limité des districts de Papenou et Tiaro), où il y a eu quelques éboulements lors du dernier ras-de-marée.

La clôture de l'Exercice 1877 pour le service *Marine* est fixée au 28 février 1878.

Les personnes auxquelles il est dû des créances au compte de ce service sont invitées à se présenter avant cette date au trésor avec leurs mandats pour en recevoir le montant.

Les mandats non payés au 28 février 1878 seront annulés et ne pourront être réordonnés qu'en France. — 3 —

PARTIE NON OFFICIELLE

Papeete, le 8 février 1878.

A l'occasion de sa prise de commandement, le Commandant Commissaire de la République recevra aujourd'hui vendredi 8 du courant, dans les salons du Gouvernement, à partir de 8 heures du soir, On dansera.

M. le capitaine de frégate Planché, nommé par décret du 1^{er} novembre 1877 Commandant des Établissements français de l'Océanie et Commissaire de la République aux Iles de la Société, a fait son premier passage de San Francisco à Tahiti à bord du croiseur *Segond*.

Ce bâtiment, parti le 11 janvier 1878, est arrivé sur notre rade lundi dernier à 10 heures du matin.

A 4 heures de l'après-midi, notre nouveau Commandant a fait sa descente officielle à terre. Il a été reçu avec le cérémonial d'usage et s'est rendu immédiatement à l'hôtel du gouvernement, où l'attendaient tous les officiers et fonctionnaires de la colonie.

M. le capitaine de frégate d'Ongeu de la Bâtie, Commandant p.i., a souhaité la bienvenue à son successeur et lui a présenté les différents corps d'administration de Tahiti.

M. le Commandant Planché, qui a séjourné tout d'abord à Tahiti comme commandant du *croiseur Dayot*, a fait un accueil chaleureux à ceux des officiers qu'il reconnaissait; dans une courte allocution qu'il a ensuite adressée, il a fait appel au concours de tous de chacun pour arriver à donner au pays la prospérité qu'il ne peut prouver que de l'agriculture et du commerce.

Les présentations personnelles et de corps ont eu lieu immédiatement après.

[COMMUNIQUE]

Mercredi 5 février, à 4 heures du soir, M. le Commandant Commissaire de la République recevait, dans le grand salon de l'hôtel du Gouvernement, une députation considérable de commerçants, d'agriculteurs, d'industriels et de notables du pays désireux de lui présenter leurs compliments de bienvenue.

M^r l'évêque d'Axéti, qui s'était joint à cette manifestation sympathique pour notre nouveau Commandant, était chargé de porter la parole. Il s'est exprimé en ces termes :

« Monsieur le Commandant,

« Les notables français et étrangers de Tahiti ont reçu la nouvelle de votre nomination avec une satisfaction que vous comprendrez d'autant plus, que tous nous vous connaissons; que nous savons combien vous vous intéressez déjà à notre pays « d'adoption lorsque vous commandiez le croiseur *Dayot*; que nous « commissions vos idées libérales; qu'enfin nous venons de traverser « sur une crise bien pénible.

« Tous nous venons, Monsieur le Commandant, vous offrir nos « compliments de bienvenue, et vous assurer que notre concours « dévoué vous est entièrement acquis.

« Cette manifestation spontanée est sans exemple à Tahiti. Mon-

« Mais le Commandant, elle s'est produite parce que nous vous
« commissions, et que nous espérons de vous les réformes qui peu-
« vent améliorer la situation, en donnant un nouvel essor à l'agri-
« culture, à l'industrie et à l'exportation de ce pays.
« Le Président a choisi cinq personnes qui sont chargées de
« vous présenter un mémoire sur les besoins du pays. Nous vous
« commissions, Monsieur le Commandant, de les accueillir avec la
« bienveillance que vous venez de nous montrer. »

« A ces quelques paroles prononcées avec une très-grande émotion
par notre vénérable évêque, M. le Commandant Panache a répondu :

« Monseigneur et Messieurs,
« Je suis vraiment touché de la manifestation dont je suis l'ob-
« jet, et je vous en remercie sincèrement.

« Je m'efforcerai pendant le temps que j'ai à passer parmi vous
« de justifier la confiance que S. E. M. le Ministre a placée en moi,
« sans oublier les véritables intérêts de ce pays que je connais un
« peu et qui m'intéressent beaucoup.
« Mon prédécesseur me paraît avoir eu en vue surtout les inté-
« rêts du pays. Certaines mesures prises peuvent avoir besoin
« d'être revues ; nous verrons à les étudier avec le soin qu'elles
« comportent. D'autres, la question financière, par exemple, ques-
« tion vitale, a été posée très-sérieusement par lui, et est aujour-
« d'hui résolue ainsi qu'il le demandait. Bientôt la monnaie étran-
« gère sera de nouveau reçue dans nos caisses publiques et vous
« aurez des traites.

« Je viens d'arriver ; je ne connais donc encore que très-impar-
« faitement ce qui s'est passé avant moi. J'ai tout à apprendre, à
« étudier, à résoudre. Je vais sans tarder m'occuper de vos besoins.
« Toutes mes préoccupations se porteront (la question financière
« étant résolue) sur les besoins de l'agriculture, source de la pros-
« périté de ce pays.

« En première ligne, la question de l'immigration appellera toute
« attention. Le représentant forcé des Arants aous a relevé des
« bras ; je m'occupe de remplacer ces travailleurs. Sous peu, je
« pense pouvoir vous satisfaire.

« Les commerces et l'industrie, qui se lient intimement, auront,
« soyez-en convaincus, Messieurs, la plus grande part dans mes
« préoccupations, et tout ce que les circonstances commanderont
« pour faciliter leur développement sera fait par moi.

« Encore une fois, merci, Messieurs, de vos bons souhaits, et per-
« mettez-moi de vous dire que je compte sur vous pour me faciliter
« la tâche que j'ai à remplir. Je recevrai toujours avec intérêt les
« communications que vous voudrez bien me faire touchant vos be-
« soins, qui sont ceux du pays.

« La députation a ensuite pris congé de M. le Commandant, en lui
« annonçant que sous peu ses cinq délégués élus auraient l'honneur
« de lui présenter un mémoire sur les besoins les plus urgents.

BULLETIN TELEGRAPHIQUE

Dépêches extraites du Courrier de San Francisco.

FRANCE.

Paris, 21 novembre. — Le comité du budget a élu Gambetta pour
« président.

Paris, 23 novembre. — Le nouveau ministère est constitué défi-
« nitivement de la manière suivante : Président du conseil et ministre
« de la guerre, général Grimaud de Rochecouët ; Buisson, ministre
« des affaires étrangères ; de Waleffe, ministre de l'intérieur ;
« Lepelletier, ministre de la justice ; Dutilleul, ministre des finances ;
« vice-amiral baron Roussin, ministre de la marine ; Ozanne, ministre
« de l'enseignement ; Grévy, ministre des travaux publics ; Faye, mini-
« stre de l'instruction publique.

Versailles, 24 novembre. — Aujourd'hui au Sénat, le général
« Grimaud de Rochecouët, le nouveau président du Conseil des
« ministres et ministre de la guerre, a fait la déclaration suivante :

« A raison des récentes discussions qui ont eu lieu au Chambre
« des députés, le président Mac-Mahon a confié la direction des af-
« faires du pays à des hommes placés en dehors de la lutte politique.
« Ces hommes respectent les lois et donneront au maréchal leur
« concours dévoué pour lui faciliter les relations internationales et
« les préparatifs relatifs à la solennité de l'Exposition. Nous respect-
« rons et ferons respecter les lois républicaines qui nous régissent.
« La Constitution passera intacte de nos mains dans celles de nos
« successeurs, quand le président Mac-Mahon jugera opportun de
« nous remplacer par des ministres parlementaires. Nous comptons
« sur votre concours pour l'œuvre d'apaisement que nous pour-
« suivrons. »

Versailles, 25 novembre. — Le Sénat a élu M. Grandperret, bo-
« napartist, sénateur à vie.

Paris, 28 novembre. — Les délégués des Chambres syndicales de
« commerce de Paris se sont rendus aujourd'hui à l'Élysée pour solli-
« citer une entrevue du président Mac-Mahon ; ils ont été reçus par
« le vicomte d'Harcourt, secrétaire de la présidence, qui les a informés
« que le maréchal ne pouvait leur donner audience. Les délégués ont
« alors déposé une adresse au chef de l'État, appelant son attention
« sur la stagnation du commerce de Paris et le fait qu'un grand nom-
« bre d'ouvriers sont dans une profonde misère, et ont été reçus par
« lui. « Nous pensons qu'il dépend de vous de mettre un terme à
« une situation aussi désastreuse que dangereuse et d'éviter le conflit
« qui menace de diviser les grands pouvoirs de l'État en donnant
« complète satisfaction au vœu clairement et hautement exprimé aux
« dernières élections. »

Paris, 2 décembre. — Le général Amandeau, conservateur, et
« M. Masot, républicain, ont été nommés sénateurs pour les départe-
« ments de la Vienne et des Pyrénées-Orientales.

Versailles, 2 décembre. — Aujourd'hui, à la Chambre des députés,
« Jules Ferry, au nom du Comité du budget, a déclaré que la
« Commission considérait que le déchet du reste du budget des dé-
« penses ressortissant des contributions directes, impliquait des
« questions de politique, de principes et même de gouvernement
« parlementaire. La question principale est de savoir si les dépo-
« sitaires de la volonté nationale doivent désarmer en face d'une poli-
« tique qui refuse de se soumettre au vœu du pays. Le conflit actuel
« est dû aux funestes conseils de personnes qui trompent le dépo-
« sitaire du Pouvoir Exécutif. La majorité n'accordera un budget qu'à
« un ministère parlementaire. Si la votation de tout ou partie du
« budget n'a pas lieu, la responsabilité en retombera sur ceux qui
« persistent à prolonger la crise malgré les plaintes de la misère pu-

blique qui montent de toutes parts. Le comité refuse, en consé-
« quence, de voter les contributions directes, jusqu'à ce qu'il soit dé-
« claré au vœu de la nation. Gambetta et Roulier ont demandé que
« cette déclaration fût l'objet d'un rapport spécial afin que la Cham-
« bre pût le discuter immédiatement, autrement le vote de la minorité
« serait étouffé. Gambetta repoussa cette demande et déclara que
« le rapport du Comité sera déposé jeudi prochain. La Chambre est
« prête à discuter le budget, mais elle ne veut pas livrer le reste du
« budget du pays lorsque ceux qui sont au pouvoir se rient de la volonté
« nationale. Ils s'agit de savoir si, en France, la nation gouverne ou
« si un seul homme peut la courber sous sa volonté désordonnée.
« Roulier proposa d'examiner le budget jeudi prochain. Grévy a ré-
« pondu que la minorité s'opposait à l'adoption de prendre par ses déla-
« tés, si la Chambre décide qu'il y a lieu de procéder à la discus-
« sion. La proposition de Roulier a été repoussée par un vote de
« 328 contre 197. — Aujourd'hui le Sénat a élu d'Arcy, légitimiste,
« et Barrot, bonapartiste, sénateurs à vie.

Paris, 4 décembre. — Un conseil de cabinet et ce matin, les mi-
« nistres ont offert leurs démissions au président Mac-Mahon, qui les
« a acceptées. Dufaure a consenti à former un ministère aux condi-
« tions suivantes : Les ministres auront toute latitude en ce qui con-
« cerne les nominations aux emplois officiels ; le maréchal donnera
« son approbation au projet de restreindre la liberté de déclencher le
« vote de sédition et aux modifications à apporter aux lois restrictives
« relatives à la presse ; enfin il enverra un message à la Chambre la
« rassurant contre toute espèce de dissolution. Le maréchal a ac-
« cepté ces conditions avec beaucoup de difficulté et après avoir dé-
« claré qu'il préférerait se retirer. Il désire conserver le choix des mi-
« nistres, mais les ministres ont insisté. Dufaure n'a pas refusé son
« engagement à cet égard, cette condition paraissant inacceptable.
« Le ministère ne sera probablement pas formé avant deux
« jours.

Paris, 7 décembre. — La note semi-officielle et-après vient d'être
« publiée. Elle annonce que le Président ayant accepté les condi-
« tions auxquelles M. Dufaure consent à former un nouveau cabinet,
« a demandé comme unique concession que les ministres de la
« guerre, de la marine et des affaires étrangères restassent en fonc-
« tions. Il ne permit pas qu'aucune objection pût s'élever à cet
« égard, car il est admis que les affaires étrangères, la marine et la
« guerre doivent, dans l'intérêt du pays et de l'armée, être placés
« en dehors de l'influence des partis. Cependant, à la dernière heure,
« ces portefeuilles ont été revendiqués par le ministère en formation.
« Le maréchal n'a pas encore accueilli cette réclamation dont l'objet
« lui semble contraire à la bonne organisation de l'armée et de la
« relation de la guerre et des affaires étrangères. En conséquence,
« les ministres ont été rompus. M. Dufaure a été relevé de sa mission de
« former un cabinet et M. Baudin l'a remplacé dans cette tâche déli-
« cate et difficile.

Paris, 11 décembre. — Les ministres ont tenu conseil plusieurs
« fois aujourd'hui. Le Temps dit qu'il n'y a pas tombé d'accord sur
« le programme politique à suivre. Les groupes de Paris et de Ver-
« sailles sont consignés dans les casernes.

Paris, 12 décembre. — Le nouveau Cabinet est formé ; il se com-
« pose de : Dufaure, président du Conseil et ministre de la justice ; de
« Mercier, ministre de l'intérieur ; Waddington, ministre des af-
« faires étrangères ; Baudouin, Instruction publique ; Broglie, Ma-
« rine ; Guéroult, Guerre ; Léon Say, Finances ; Teissier, Com-
« merce ; Freycinet, Travaux publics.

Londres, 13 décembre. — On écrit de Paris : Mercredi dernier le
« cabinet Baudouin était formé. La grande difficulté était de trouver un
« ministre des finances qui voulût entreprendre de faire payer les
« contributions qui n'auraient pas été votées par la Chambre. La for-
« mation définitive de ce cabinet échoua par l'impossibilité de faire
« accepter ce ministère. Le cabinet dont il s'agit était destiné à tem-
« poriser jusqu'à la fin de l'année, époque à laquelle on avait l'inten-
« tion d'en appeler ou à une seconde dissolution. En présence du président Mac-Mahon et du cabinet, Pouyer-
« Quartier s'empara violemment contre un pareil projet. Le président re-
« connaissait enfin que ce procédé était illégal, condamna sévèrement
« les conseillers qui le lui avaient inspiré. Il rédigea sa démission
« et déclara qu'il n'avait jamais eu l'intention de servir le Broglie. Les
« personnes présentes s'engagèrent à reprendre les négociations inter-
« rompues avec Dufaure. Le président Mac-Mahon a accepté à Du-
« faure pleine liberté pour le choix de ses ministres. Il a accepté des
« ministres républicains, et ceux-ci s'occupent en ce moment de la
« rédaction d'un message présidentiel qui sera le demain aux Cham-
« bres.

Versailles, 14 décembre. — Le Message du président Mac-Mahon
« a été lu cet après-midi devant les deux Chambres. En voici le
« texte :

- « Messieurs les sénateurs,
- « Messieurs les députés,
- « Les élections du 14 octobre ont affirmé une fois de plus la confiance du
« pays dans les institutions républicaines.
- « Pour obéir aux vœux du pays, j'ai formé un cabinet choisi dans
« les deux Chambres, composé d'hommes résolus à défendre et à maintenir
« ces institutions par la pratique stricte des lois constitutionnelles.
- « L'intérêt du pays exige que la crise que nous traversons soit apaisée ; il
« exige avec nos moindres de retard, la formation d'un ministère.
- « L'exercice du droit de dissolution n'est, en effet, qu'un mode de consa-
« lation suprême après d'un jour sans appel et ne saurait être érigé en sys-
« tème de gouvernement.
- « J'ai cru devoir user de ce droit et je me conforme à la réponse du pays.
- « La constitution de 1875 a donné une République parlementaire en éta-
« blissant nos irresponsabilités, tandis qu'elle a institué la responsabilité so-
« lidaire et individuelle des ministres.
- « Ainsi sont déterminés nos devoirs et nos droits respectifs ; l'indépendance
« des ministres est la condition de leur responsabilité.
- « Les principes tirés de la Constitution ont servi de base au gouvernement. La
« fin de cette crise sera le point de départ d'une nouvelle ère de prospérité.
- « Tous les pouvoirs publics concourront à favoriser ce développement.
- « L'accord établi entre le Sénat et la Chambre des députés, assurés désormais
« d'arriver régulièrement à la formation d'un ministère, permettra d'élever les
« grands travaux législatifs que l'intérêt public réclame.
- « L'exposition universelle va s'ouvrir ; le commerce et l'industrie vont
« prendre un nouvel essor. Le monde entier nous envoie une nouvelle émi-
« gration de la part de notre pays, qui s'est toujours relevé par le travail,
« par l'épargne et par son profond attachement aux idées de conservation,
« d'ordre et de liberté. »

Versailles, 15 décembre. — A la séance de la Chambre des députés
« aujourd'hui, M. Léon Say, ministre des finances, a proposé de
« convoquer les conseils généraux pour le 21 décembre et les conseils
« d'arrondissement pour le 19. Il dit que l'impossibilité de voter

